

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le 11 Avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages à UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

PRESENTS : Messieurs M. BUGAUD, E. FARGIER, A. CHIRAUSSSEL, JP. CONSTANT (procuration de M. ALLAMEL), J. DURIEU, A. LOYET, M. BOUSCHON, S. CIVIER, G. JALADE, B. PERRUSSET (procuration de G. FANGIER), C. BOUTONNET, R. THIOLLIERE, JC. COURT, L. BUFFET, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY (procuration de P. MANENT), D. BERAL (procuration de P. ROUX), J. SOUBEYRAND, B. MEISS, R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, A. LACOSTE (procuration de M. DUBOIS), S. REYNIER, P. LAVIALLE, JC. FLORY, M. CEYSSON, R. LACROTTE, M. TOURVIELHE.
Mesdames R DUPLAN, MN. DURAND (procuration de P. GAILLARD), C. FAURE, F. DUMAS, F. NOGIER, C. DUCHAMP, C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, N. BARACAND, D. CHARITA, C. GARCIA

Nombre de conseillers

En exercice : 55
Présents : 45
Procurations : 6
Votants : 51
Absents : 4

Date de convocation : 05/04/2018

Absents : Messieurs A. BASTIDE, F. JOUFFRE, M. CHAZE et J. SARTRE

En présence des suppléants non votants :
Monsieur L. JOFFRE

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Objet : Emprunt 2018 : ZA du Bourdary

Le projet de budget qui vous est soumis fait apparaître pour l'année 2018 un recours à l'emprunt d'un montant total de **745 649.41 €** nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement.

Il vous appartient d'autoriser le Président à réaliser le montant de l'emprunt 2018 dans le cadre des dispositions de l'article L 5211-10 du CGCT, étant précisé qu'il sera mobilisé si nécessaire selon besoin.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

(moins 12 abstentions : A. LACOSTE (+ procuration de M. DUBOIS), B MEISS, D. BERAL (+ procuration de P. ROUX), J. DAURY (+ procuration de P. MANENT), R. THIOLLIERE, B. PERRUSSET (+ procuration de G. FANGIER) , A. CHIRAUSSSEL, M. BUGAUD)

- Autorise le Président à réaliser le montant de l'emprunt 2018 dans le cadre des dispositions de l'article L 5211-10 du CGCT, étant précisé qu'il sera mobilisé si nécessaire selon besoin.

L'Ordonnateur soussigné
certifie le caractère exécutoire
par réception en Préfecture
de la télétransmission en sous-Préfecture de
Largentière le

en date du **26 AVR. 2018**

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 12 Avril 2018

Le Président,
Louis BUFFET

